



Instruction interministérielle du 19 mai 2016 relative aux Établissements Seveso



***Communication d'informations
potentiellement sensibles***



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

CENTRE-VAL DE LOIRE

Sûreté des sites Seveso

Origine de l'action :

Actes de malveillance en 2015 sur des établissements Seveso :

- St-Quentin- Fallavier
- Berre-l'Etang

→ *Instruction du 30 juillet 2015 (inspection des Seveso avant fin 2015)*

Sûreté des sites Seveso

Problématique de la diffusion d'informations

Souci d'un bon équilibre entre impératifs de sûreté et information du public

→ *Instruction du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso*

Sûreté des sites Seveso

Informations sensibles définies par l'instruction :

- Localisation précise des potentiels de dangers, dénomination et quantités précises des produits
- Fonctionnement et localisation détaillés des Mesures de Maîtrise des Risques
- Plans détaillés du site, cartes d'intensités et tableaux des phénomènes dangereux

Mesures transitoires dans l'attente d'évolutions réglementaires (projet de décret modifiant le code de l'environnement)

Sûreté des sites Seveso

Absence de ces informations sensibles (documents futurs ou en cours)

- Dossiers mis à l'enquête (études de dangers en particulier), rapports au CODERST
- Arrêtés préfectoraux : rédaction par objectifs si possible + avec une annexe non publiée pour les informations sensibles
- PPRT : notes de présentation, documents et présentations
- PPI